



## PROCEDURE ADAPTEE

Etabli selon le code de la commande publique.



# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

(RC).

## MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE SAINT-EXUPERY ET DE 3 SALLES MUNICIPALES.

Date et heure limites de réception des offres :

Le 23 juin 2022 à 12h00

## Table des matières

<b>1 - OBJET DE LA CONSULTATION</b> .....	3
<b>2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b> .....	3
2.1 Etendue de la consultation et modalités .....	3
2.2 Durée du marché.....	3
2.3 Délai de validité des offres.....	3
2.4 Date limite de réception des offres .....	3
2.5 Début d'exécution des prestations .....	3
2.6 Modifications de détail au dossier de consultation .....	3
2.7 Négociation.....	4
2.8 Variantes.....	4
<b>3 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION</b> .....	4
<b>4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....	4
<b>5 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION/MODALITES DE REMISE DES OFFRES</b> .....	5
<b>6 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES</b> .....	6
6.1 Transmission électronique .....	6
6.2 Réponse électronique .....	6
6.2.1 Formats électroniques.....	6
6.2.2 Signature électronique .....	6
6.2.3 Programme informatique malveillant .....	7
6.2.4 Copie de sauvegarde.....	7
<b>7 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b> .....	7
7.1 Sélection des candidatures .....	7
7.2 Jugement des offres .....	8
<b>8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET/OU TECHNIQUES</b> .....	8
8.1 Conditions et délais de demande .....	9

## 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La commune de Margency procède à une consultation en vue du nettoyage des locaux de l'école élémentaire Saint-Exupéry située 9 rue Henri Coudert à Margency.

Il sera demandé pendant toute la période COVID d'assurer la désinfection des locaux de l'école élémentaire Saint-Exupéry ainsi que de l'école maternelle Le Petit Prince située au 6 rue Henri Coudert à Margency.

Marché à bons de commande pour des interventions ponctuelles de nettoyage de la salle du Grand Balcon située au 7 Rue Henri Coudert et l'Espace Gilbert Bécaud : la salle des Rideaux Rouges et la salle les Baladins, situés au 1 avenue du 18 Juin, désignées en annexe C. Le montant maximum annuel est de 10 000 euros TTC.

## 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 [Etendue de la consultation et modalités](#)

Marché passé selon la procédure adaptée (article L2123-1 du Code de la Commande Publique).

### 2.2 [Durée du marché](#)

Le présent marché est conclu pour une durée d'un 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, à compter du 01/09/2022 jusqu'au 31/08/2025.

### 2.3 [Délai de validité des offres](#)

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 [Date limite de réception des offres](#)

Le 23/06/2022 à 12h00.

### 2.5 [Début d'exécution des prestations](#)

Le début d'exécution du présent marché est fixé au 01 septembre 2022.

### 2.6 [Modifications de détail au dossier de consultation](#)

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 2.7 Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux classés après analyse des offres reçues. Les négociations pourront porter sur les prix et/ou l'offre technique des candidats.

Cependant, conformément à l'article R2123-5 du décret n° 2018-1075 portant partie réglementaire du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

## 2.8 Variantes

Les variantes sont interdites.

### 3 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents constitutifs du dossier de consultation des entreprises (DCE) sont :

- Le règlement de consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement et son annexe financières (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- DPGF
- Le mémoire technique fourni par le prestataire,
- Le planning des interventions,
- Les Annexes A, B, C, D et E :
  - Annexe A : Ecole élémentaire
  - Annexe B : Ecole Maternelle
  - Annexe C : Les salles communales
  - Annexe D : Description des opérations de prestations,
  - Annexe E : Reprise du personnel.

Il est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur la plateforme :

<https://achat-national.safetender.com>

### 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat DC2

Les déclarations, certificats et attestations suivants prévus, notamment, à l'article L.2142-1 du code de la commande publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner,
- Copie des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société : extrait de k-bis ou équivalent et délégation de pouvoir signée par la personne habilitée de plein droit à représenter l'entreprise, le cas échéant.

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Liste des références précises des trois dernières années, appuyée d'attestations significatives de même nature et de même importance que l'objet du marché,
- Le mémoire technique du prestataire dans lequel sera décrit l'organisation générale, les moyens et l'organisation mis en œuvre pour la bonne exécution du présent contrat, les dispositions pour les conditions d'astreinte.

#### Visite du site obligatoire

Les candidats devront procéder à une visite du site, soit le 8 Juin, soit le 15 Juin aux horaires suivants : 9h-10h30, 11h-12h30, 14h-15h30 sur rendez-vous en téléphonant au 01 34 27 40 44.

## 5 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION/MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Conformément aux articles R.2132-3 et suivants du code de la commande publique, l'Acheteur public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://achat-national.safetender.com/>

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur candidature et de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.

## 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

### 6.1 Transmission électronique

Conformément au code de la commande publique, les documents de la consultation sont publiés sur un profil d'acheteur :

<https://achat-national.safetender.com/>

### 6.2 Réponse électronique

Eu égard aux dispositions sur la dématérialisation des procédures, les marchés publics sont obligatoirement dématérialisés. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de GMT+01: OO Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

#### 6.2.1 Formats électroniques

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Les candidats transmettront leurs réponses dans des formats de fichiers identiques à ceux des documents constituant le dossier de consultation des entreprises : PDF.

#### 6.2.2 Signature électronique

Conformément au Règlement (UE) n ° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, Décret n° 2016-1278 du 29 septembre 2016, l'ordonnance n° 2016-131, l'entreprise doit signer électroniquement les pièces de son offre en présentant un certificat électronique.

Ce certificat doit être délivré par une autorité de certification accréditée et permettre de faire le lien entre une personne physique et le document signé électroniquement.

Les candidats devront donc désigner dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter et mettre en place les procédures permettant à la personne publique de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

### 6.2.3 Programme informatique malveillant

En cas de transmission d'un document dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par la personne publique, ce document sera détruit et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat en sera informé.

### 6.2.4 Copie de sauvegarde

Eu égard aux dispositions sur la dématérialisation des procédures, le marché public est obligatoirement dématérialisé.

Il est recommandé pour les candidats qui en sont à leurs premières expériences de dématérialisation et par précaution de déposer une copie de sauvegarde.

Les candidats peuvent transmettre dans les délais impartis pour la remise des plis (et à la même adresse que pour la transmission papier), une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » et « pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des candidatures et des offres » ou bien « n'a pas pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur », celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Si une difficulté survient ou que le temps nécessaire à la remise de l'offre a été mal anticipé, la copie de sauvegarde permet de rattraper cette difficulté. Si un virus est trouvé à l'ouverture du pli, il reste possible d'utiliser la copie de sauvegarde

Cette dernière peut être transmise sur support physique électronique (clé USB par exemple) ou sur support papier.

Cette copie doit être placée dans une enveloppe fermée comportant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que l'intitulé de la consultation.

## 7 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

### 7.1 Sélection des candidatures

Conformément aux dispositions de la commande publique relatif aux marchés publics et avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de huit (8) jours au maximum.

En cas de dossier incomplet passé ce délai, la candidature sera déclarée irrecevable.

## 7.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R-2144-1 et R-2152-7 du code de la Commande Publique. Si l'offre du soumissionnaire concerné est susceptible d'être retenu, celui-ci sera invité à mettre en concordance les détails de son offre avec les montants retenus. En cas de refus, son offre sera considérée comme incohérente.

Les critères de l'offre économiquement la plus avantageuse seront pondérés de la façon suivante :

- La valeur technique : 60 %
- Le prix des prestations : 30 %
- Démarche développement durable : 10 %

Critères :	Points
<b>La valeur technique de l'offre</b> du candidat, dont :	
- Note méthodologique faisant apparaître la description des prestations	10
Moyens humains :	
- Description de la composition des équipes d'intervention,	5
- Qualification et expérience du personnel encadrant,	10
- Dispositif de remplacement du personnel en cas d'absence.	5
Politique de formation continue du personnel, en lien avec l'objet du marché,	5
Description du programme de formation.	5
Moyens matériels :	
- Liste du matériel de nettoyage utilisé, Liste des produits d'entretien utilisés, avec fourniture de leurs fiches techniques et fiches de données de sécurité	10
- Liste des produits sanitaires (papier hygiénique, savon liquide, etc...) avec indication de leurs caractéristiques techniques.	10
Prix des prestations	30
Démarche de développement durable	10

## 8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET/OU TECHNIQUES

### 8.1 Conditions et délais de demande

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre administratif et/ou technique concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante [https : //achat-national.safetender.com](https://achat-national.safetender.com).

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres, soit jusqu'au Mercredi 15 juin 2022.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.